

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 novembre 2020

N° 266/11/2020 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT - RAPPORT D'ACTIVITE 2019

L'an deux mille vingt, le jeudi 26 novembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à la Salle des Fêtes d'Arthus, 82130 Lamothe-Capdeville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 novembre 2020.

Présents Titulaires : 45

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel DE LABRIOLLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Lucie FOURNEL, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 3

Mesdames, Messieurs, Michel CORNILLE à Brigitte BAREGES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT à Nadine BOUVET.



Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année tout délégataire de service public doit remettre à l'autorité délégante un rapport d'activité comportant notamment les comptes retraçant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Après analyse de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le contrat et ses évolutions :

Le 25 mars 2004, la Communauté de Montauban Trois Rivières a notifié à la société SEREP la convention de délégation de service public de son service de stationnement payant. Ce contrat a été conclu pour une durée de 30 ans à compter du 25 mars 2004. Ce contrat de délégation porte sur :

- la construction et l'exploitation d'un parc souterrain place Halle Ligou,
- l'exploitation de 3 parcs en ouvrage existants : Roosevelt-Cathédrale, Saint-Jean Villenouvelle et Occitan aérien,
- l'exploitation du stationnement de surface : voirie et place Consul Dupuy.

La convention initiale a été modifiée par avenant, dont celui de 2010 qui prolonge la durée de la délégation jusqu'au 30 avril 2039 et porte extension du périmètre de voirie (206 places supplémentaires).

Dans le cadre de la réorganisation juridique du groupe Q-PARK en France, la société SEREP a été fusionnée le 30 avril 2014, dans la société Q-PARK France SAS, société ayant vocation à être société opérationnelle du groupe regroupant l'ensemble des collaborateurs.

Courant 2015, un avenant est venu encadrer l'application de la tarification au pas de 15 minutes tel que prévu par la loi de mars 2014 relative à la consommation.

En fin d'année 2017, un avenant n°7 est intervenu en vue de prendre en compte le remplacement du parc d'horodateurs par de nouveaux équipements permettant un paiement sécurisé par carte bancaire et la délivrance de tickets dématérialisés pour le contrôle. Il s'agit d'une adaptation rendue nécessaire par l'entrée en vigueur au 1er janvier 2018 de la réforme de la redevance de stationnement (Loi de janvier 2014 dite de dépenalisation du stationnement).

Par appel d'offres de septembre 2017, le Grand Montauban a décidé de concéder les travaux de démolition et de construction puis l'exploitation d'un nouveau parc de stationnement en lieu et place du Parking Roosevelt dans le cadre d'un contrat de concession attribué depuis à un autre délégataire.

Le Grand Montauban a notifié au Délégataire la modification unilatérale du Contrat par la suppression du parc de stationnement Roosevelt du périmètre du contrat à compter d'avril 2019.

Caractéristiques de l'activité 2019 et qualité du service

Le rapport d'activité 2019 retrace l'exécution de ce service public délégué. Les évènements marquants sont :

- Suppression d'une cinquantaine de places parking Consul DUPUY et déplacement du matériel péager,
- Fermeture le 15 avril du parking Roosevelt,
- Mise en place de la gratuité de 2 heures le samedi entre 14h et 17 h sur l'ensemble des parkings,
- Ouverture du parking Mandoune suite au dernier avenant n° 8,
- Extension du périmètre payant sur le boulevard Garriçon et une section de la rue de la République,
- Traitement infiltration, habillage mur et création ventilation au Parc Griffoul,
- Installation de 6 caméras et changement surveillance sécurité incendie SSI au Parc St Jean.

L'équipe de Montauban est composée de 4 collaborateurs. La fonction de responsable est rattachée à celle de responsable régional.

En sus, une astreinte permanente est assurée via le recours à un prestataire.

La gestion des parkings est assurée en télégestion par des moyens de supervision humains et techniques (informer la clientèle, ouverture de barrière à distance, suivi des dysfonctionnements,...).

L'exploitation bénéficie d'une satisfaction globale des usagers puisqu'en moyenne, les clients attribuent une note de satisfaction globale de 8,4/10 en 2019.

Confortant le partenariat déjà mis en place, 3 350 chèques parkings ont été offerts en 2019 par les commerçants du centre-ville adhérent à l'ODAC et non adhérent.

Globalement, les infrastructures gérées sont les suivantes : 6 parcs dont 3 parcs souterrains (Griffoul, Roosevelt (jusqu'au 15 avril) et Saint Jean), 1 en élévation (Occitan Aérien) et 2 en enclos (Consul Dupuy et Mandoune (à compter du 1er août) soit 985 places de stationnement en parcs dont 200 pour le Consul Dupuy.

Le délégataire exploite également le stationnement de surface : 696 places en Voirie / 49 horodateurs.

Les comptes 2019 de la délégation

Conformément à l'article R2222-3 du CGCT, les comptes ont été présentés à la commission de contrôle financier le 13 octobre 2020.

- Stationnements en parcs ouvrages :

- Parc Roosevelt :
Équipement sur 2 niveaux (1 niveau sous-sol) d'une capacité de 193 places.
Fermeture du parc le 15 avril 2019.
+2 % de fréquentation sur janvier et février, puis chute jusqu'à la fermeture. Le chiffre d'affaires « horaires » croît aussi en janvier et février (+11 %), puis chute pour s'établir à 128 K€ TTC en 2019 (441 K€ en 2018), soit un ticket moyen de 2,90 € représentant 1 heure 30 de stationnement consécutif.
Concernant les abonnés, en raison de la fermeture, le chiffre d'affaires 2019 s'établit à 23 K€, contre 88 k€ en 2018.
- Parc Griffoul :
Équipement d'une capacité de 313 places sur 2 niveaux en sous-sol.
Hausse de +29 % de la fréquentation après -6 % en 2018 ; le chiffre d'affaires « horaires » augmente de +40 % pour s'établir à 671 K€ TTC (477 K€ TTC en 2018), soit un ticket moyen passant 2,90 € à 3,10 €, ce qui représente 1h45 de stationnement consécutif.
La forte hausse constatée est consécutive aux travaux de réaménagement du centre-ville et à la fermeture du Parc Roosevelt.
Il est constaté aussi une hausse du nombre d'abonnés (276 soit +3 %) et du chiffre d'affaires (138 K€ HT soit +7 %). Une liste d'attente est en place pour répondre aux demandes de la clientèle.
- Parc Saint-Jean :
Parc de 40 places sur 3 niveaux.
Un nombre d'abonnés en légère baisse : 43 fin 2019 (48 en 2018) et un chiffre d'affaires de 17 K€ HT.
- Parc Occitan aérien :
Parc de 116 places sur 1 niveau.
Le nombre d'abonnés (143) est en croissance de 23 %. Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 44 K€ HT (+14 %). Cette augmentation s'explique par le transfert partiel des abonnés du parc Roosevelt.

Il est précisé que les parcs Saint-Jean et Occitan Aérien sont réservés aux abonnés.

- Stationnement en voirie et parcs en enclos :

- Voirie :

Le délégataire indique le volant de places stationnement Voirie suivant :

- Zone longue durée (verte) limitée à 8h : 474
- Zone courte durée (orange) limitée à 2h : 222

Ces zones sont couvertes par 49 horodateurs équipés d'un système d'alimentation solaire autonome et acceptant le paiement par carte bancaire (CB) ou dématérialisé. L'ensemble du parc des horodateurs est désormais équipé d'un système de centralisation et connexion à distance.

Hausse du nombre de tickets émis de +1 % en 2019 après une baisse de -9 % en 2018.

En parallèle, le chiffre d'affaires global progresse de +6 % pour s'établir à 614 K€ TTC (581 en 2017). L'extension du périmètre au boulevard Garriçon explique cette augmentation, qui minimise l'impact des places perdues, notamment Allées Mortarieu.

- Consul Dupuy :
Parc mixte (horaires et abonnés) en enclos d'une capacité de 200 places.
En 2019, est constatée une hausse de la fréquentation de +1 % (après -2 % en 2018). Le chiffre d'affaires horaires s'élève à 189 K€ TTC (+17 %), soit un ticket moyen de 2.50 € (en progression) qui représente 1h45 à 2h00 de stationnement consécutif.
Concernant les abonnés, le nombre s'élève à 249 (+4) pour un chiffre d'affaires en progression de +6 %, soit 82 K€ HT.
- Parc Mandoune :
Parc mixte en enclos d'une capacité de 123 places, ouvert le 1er août 2019.
Chiffre d'affaires "horaires" : 22 K€ TTC, pour un ticket moyen de 2.80 € soit 2h00 à 2h15 de stationnement successif.
Chiffre d'affaires "abonnés" : 14 K€ HT pour 112 abonnés.

En conclusion :

En 2019, le chiffre d'affaires global (net de redevance versée à la collectivité = 71 K€ HT) avoisine 1,72 M€, soit une progression de +2.5 % après +3.5 % en 2018. Cette hausse est principalement liée aux bons résultats du stationnement de surface.

Le chiffre d'affaires 2019 est consolidé comme suit :

- recettes abonnés pour 18 %
- recettes horaires pour 49 %
- recettes voirie et autres prestations : 33 %

Les charges d'exploitation sont globalement iso avec une légère baisse de -1 %.

Le délégataire reverse à la collectivité une redevance de 85 K€ TTC.

L'année 2019 se solde par un résultat net positif de 401 K€ confirmant la gestion bénéficiaire sur les exercices antérieurs (bénéfice de 344 K€ en 2018, 273 K€ en 2017).

Les tarifs en ouvrages ont été indexés au 1er janvier 2019, alors que la tarification en voirie n'a pas évolué depuis 2015.

En 2019, suite à l'avenant 8 particulièrement, ont été réalisés pour 151 K€ dont principalement :

- mise en place parking Mandoune : 65 K€
- mise en place télépéage et nouveaux équipements télésurveillance parc Griffoul : 24 K€
- stationnement surface suite extension périmètre : 37 K€

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 13 octobre 2020,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 novembre 2020, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte du rapport d'activité 2019 relatif à la Délégation de Service Public du Stationnement, tel qu'annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Communautaire :

PREND ACTE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

02 DEC. 2020

De sa publication et/ou affichage le :

02 DEC. 2020

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 novembre 2020

La Présidente,
Brigitte BAREGES

